

**RAPPORT N° 01/7-91**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**INTEGRATION AU CONTRAT ENFANCE**  
**DE L'ASSOCIATION « LES P'TITS MOUNES »**

L'Association « Les P'tits Mounes » créée en Avril 2001, sollicite de la Ville son intégration au deuxième Contrat Enfance qui a été prorogé jusqu'au 31 Décembre 2001.

Cette Association gèrera une crèche d'une capacité d'accueil de 65 enfants âgés de 3 mois à 3 ans.

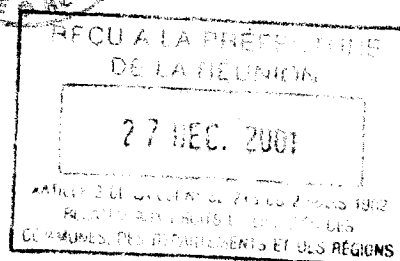
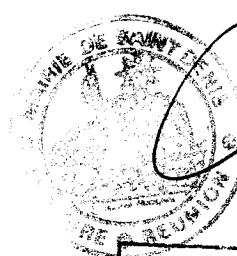

Cette structure offrira aux parents un mode de garde à temps complet et /ou à temps partiel. Elle est implantée sur le secteur de Sainte-Clotilde , au N° 15 de la Rue Pitel et fonctionnera du lundi au jeudi de 7 h 00 à 18 h 00 et le vendredi de 7 h à 17 h 30.

Depuis la fermeture de la crèche « Kaniki » en Décembre 2000, il n'existe plus de mode de garde sur le secteur de Sainte-Clotilde pour les enfants de 3 à 15 mois.

La création de cette structure devrait permettre d'atteindre, en partie, les objectifs quantitatifs du deuxième contrat enfance à savoir la création d'un nombre global de 1 087 places pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans au 31 Décembre 2001.

Je vous prie de bien vouloir en délibéré.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**DELIBERATION N° 01/7-91  
au Conseil Municipal  
en séance du lundi 17 décembre 2001**

**OBJET**

**INTEGRATION AU CONTRAT ENFANCE  
DE L'ASSOCIATION « LES P'TITS MOUNES »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/7-91 du Maire ;

Vu le rapport du Maire, présenté au nom des Commissions Vie Familiale / Finances et Administration Générale ;

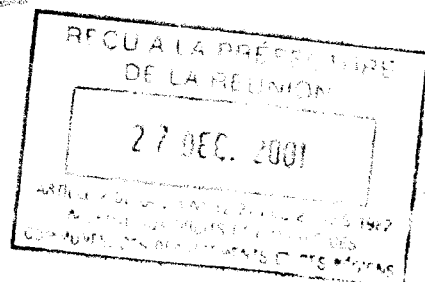
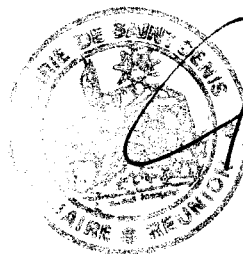
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance pour intégrer l'Association « Les P'tits Mounes » au deuxième Contrat Enfance.

Pour extrait certifié conforme  
fait à Saint-Denis, le 27 DEC. 2001

**LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA**



**CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA REUNION**

**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**AVENANT**

Entre la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion, représentée par le **Président du Conseil d'Administration, Monsieur BENARD**

et

la commune de Saint-Denis, représentée par le **Maire, Monsieur René Paul VICTORIA**

**d'une part,**

et

**l'association « P'tits Mounes »** représentée par le **Président Madame BEGHYN**

et

**d'autre part,**

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 :**

**L'article 2** du Contrat Enfance conclu le **1<sup>er</sup> janvier 1996**, pour une durée de 5 années, et prorogé d'une année du 01/01/01 au 31/12/01 entre les parties, est complétée par les dispositions suivantes :

**« L'association P'tits Mounes »,** située sur le secteur de Sainte-Clotilde concourant à la réalisation des objectifs du Contrat Enfance, en est cosignataire à compter de la date d'agrément de la structure et s'engage à en respecter les dispositions.

A ce titre l'association P'tits Mounes, s'engage à développer l'accueil permanent et temporaire de type collectif pour les enfants âgés de 3 mois à 3 ans par la création d'une crèche d'une capacité d'accueil totale de 65 places.

L'association bénéficie au titre de ces 65 places d'une prestation de service au taux de 50%.

**Article 2 :**

Conformément à l'article 4 du Contrat Enfance et avec l'accord de la municipalité de Saint-Denis, les prestations de service peuvent être versées directement à « l'association P'tits Mounes ».

Ces prestations de services sont versées à compter de la date d'effet de l'agrément et dans la limite de sa validité.

**Article 3 :**

Une copie du Contrat Enfance conclu le 1<sup>er</sup> janvier 1996 entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune de Saint-Denis ainsi que l'avenant de prorogation du contrat jusqu'au 31/12/01 sont remis à « l'association P'tits Mounes ».

Fait à Saint-Denis, le ..... 2001

**Le Président du Conseil d'Administration  
de la Caisse d'Allocations Familiales**

**Le Maire de la Commune  
de Saint-Denis**

**Monsieur BENARD**

**Monsieur R. P. VICTORIA**

**Cosignataires**

**La Présidente de l'association**

**Madame BEGHYN**